



DISPOSITIF DE TRANSPORT DES MINEURS sur le stage sportif départemental du 26 au 28 Avril 2018 à Pornic.

Convention de transfert de responsabilité vis-à-vis des jeunes sportifs mineurs

Article 1.

La présente convention lie le **Club Nautique de Pornic** et les parents des jeunes mineurs internes qui sont inscrits sur le stage sportif du **Comité départemental de voile 44 du 26 au 28 avril 2018 à Pornic**.

Le Club Nautique de Pornic met à disposition de l'organisateur du stage (le Comité Départemental de Voile 44) son véhicule, type minibus 9 places, pour tous les transports nécessaires lors du stage sportif.

Article 2.

Le président du **Club Nautique de Pornic** délègue au Responsable Technique Qualifié (RTQ) la responsabilité de désigner toute personne dont la compétence est avérée pour encadrer ou déplacer par transport collectif les jeunes sportifs mineurs dans le cadre du stage départemental, notamment lors des déplacements entre le Centre d'hébergement de St Michel-Chef-Chef (Brise de mer) et le lieu d'activité (Club Nautique de Pornic).

Article 3.

Les représentants légaux des jeunes mineurs autorisent le Responsable Technique Qualifié du **Club Nautique de Pornic** à engager tous les moyens utiles et nécessaires en cas d'accident ou hospitalisation.

A Pornic, le lundi 12 mars 2018

Pour le **Club Nautique de Pornic**,

La directrice, Sarah BEN AMAR

Le représentant légal du
jeune sportif mineur,